



Îcône

Seigneur que voulez-vous que je fasse ?

Il y a six ans, la paroisse Saint Jacques de Saxeau regroupait une trentaine de jeunes entre 15 et 20 ans qui prenaient plaisir à se réunir pour faire un parcours à bicyclette, quelques randonnées pédestres ou une excursion dans les montagnes pour assister aux ordinations d'Écône. Maintenant leurs études s'achèvent, ils cherchent du travail et nombre d'entre eux pensent très sérieusement au mariage. Un seul pour le moment a répondu présent à l'appel de Dieu et poursuit ses études au séminaire d'Écône.

À chacun d'entre eux s'est posée ou se pose encore la question cruciale de l'avenir. J'espère



LE 30 JUIN 2004 À LA PIERRE AVOI 2500 MÈTRES

qu'ils l'ont posée ou se la poseront à l'endroit : « Seigneur que voulez-vous que je fasse ? » et non à l'envers comme la majorité des jeunes qui ne peuvent pas en imaginer une autre « qu'est-ce qui me plaît ? Qu'est-ce que j'ai envie de faire ? »

Parfois nos désirs et nos envies coïncident avec

la volonté de Dieu, mais pas toujours !!!
Combien pour répondre à l'appel de Dieu, ont prié comme Notre Seigneur

au Jardin des Oliviers « Père, si c'est possible, que ce calice s'éloigne de moi. Qu'il soit cependant fait non comme je le veux, mais comme vous le voulez ». Et ils n'ont pas regretté, ils ont choisi la meilleure part, comme dit Jésus à Marie-Madeleine... même si cela n'a pas été évident à première vue.

D'autres, peut-être plus nombreux, voulurent trouver un bonheur facile et se sont précipités dans la voie du mariage. La lune de miel est passée et pour certains le réveil a été douloureux : « On ne m'avait pas dit. Si j'avais su ! j'aurais peut-être réfléchi davantage ! » Mais, c'est trop tard ! « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas parce qu'il ne sont plus deux mais une seule chair. » (Rituel romain)

Ils sont entrés dans la vie conjugale plein d'illusions, sans véritable préparation, sans demander conseil ou sans en tenir compte, sans connaître ou pire sans vouloir respecter les devoirs et obligations conjugales. Le tableau peut paraître sombre et exagéré ! C'est néanmoins une réalité.

Quelle joie au contraire pour ceux qui se sont unis en s'efforçant de suivre la volonté de Dieu en toute chose. Ils ont suivi une retraite spirituelle pour connaître les desseins de Dieu sur leur vie, ils ont

SOMMAIRE

Editorial	1
Choix du conjoint	3
L'émancipation.....	4
Idées de lecture	5
Saint Probien	6
Marzy	7
Calendrier liturgique.....	8



pris en considération les conseils de leurs parents, ils ont écouté avec sérieux les instructions d'un prêtre de doctrine sûr, alors si l'épreuve se présente dans leur vie, ils seront en paix, assurés de la grâce de Dieu qui n'abandonne pas les hommes de bonne volonté.

La paix est le fruit de l'ordre, de la justice. La Sainte Écriture n'utilise que très rarement le terme de sainteté et lui préfère le mot « justice ». Elle nous précise que saint Joseph était un « homme juste » et « craignant Dieu ».

Il me semble donc important que les époux considèrent le mariage sous l'angle de la justice qui règle nos rapports avec autrui. De fait, il y a un triple rapport à autrui au sein de tout mariage : le rapport à Dieu, le rapport entre les conjoints et le rapport parents-enfants.

Rendre à Dieu ce qui lui est dû

Que de souffrances provoquées par les divergences entre les époux qui n'ont pas la même croyance. L'Église fait tout ce qu'elle peut pour décourager ces unions : refus de cérémonie solennelle, engagement de la partie non-catholique à laisser le conjoint pratiquer la religion en toute liberté et à assurer l'éducation chrétienne des enfants (catéchisme et école). Ce point est si important que l'Église peut en vertu du « *privilegium Paulinien* » permettre à l'époux qui s'est converti de renvoyer l'épouse infidèle qu'il avait avant sa conversion, quand celle-ci refuse de se convertir.

Quel réconfort au contraire de voir des époux partager la même foi, la même espérance, la même charité et rendre ensemble le culte dû à Dieu par la prière en famille.

Cette joie que procure la prière en famille n'est pas le fruit d'un acte surrogatoire mais de la justice accomplie.

« Femme soyez soumise à votre mari comme au Seigneur... Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé son Église »

Pourquoi tant de divorces, tant de séparations, tant de dépresses, de suicides, tant d'enfants meur-

tris... Il ne faut pas chercher très loin la cause. La paix selon la définition lapidaire de saint Augustin consiste dans la *tranquillité de l'ordre* où chacun est à sa place. Il nous faut donc lutter contre cette mentalité moderne qui ne parle que d'égalité, de parité

PUBLICATION DES BANS

Contracteront mariage cette année

- Armand Allais et Marie Lecointre	2 mai
- Dominique Laurençon et Stéphanie Creux	2 mai
- Jean-Philippe Ugolini et Clémence Lemaître	16 mai
- Pierre-Marie Fabin et Anne-Laure Zimmerli	4 juillet
- Louis-Cyr Durand et Charlotte Pouquet	25 juillet
- Matthieu Carrère et Agnès Allais	29 août

Les personnes qui connaîtraient quelques empêchements à ces mariages sont obligées, en conscience, de nous avertir ou, si elle préfèrent, en informer au plus tôt l'autorité compétente.

entre l'homme et la femme. Les lois civiles exigent cette parité au point de nier les différences physiques et psychologiques entre l'homme et la femme.

Que l'époux et l'épouse se soumettent à la volonté de Dieu qui, dans son infinie bonté, n'a pas voulu identité mais complémentarité. De par sa nature tant physique que psychologique, l'homme n'est pas celui qui doit rester à la maison à préparer le repas, faire le ménage, nourrir et éduquer les enfants en bas âge, ni la femme celle qui possède par nature les qualités requises pour commander, protéger la cellule familiale et amener le pain quotidien par un travail ardu. Sans doute trouverez-vous des exceptions qui confirment la règle.

Rendre aux enfants ce qui leur est dû

La fin première du mariage est la procréation et l'éducation des enfants. L'amour mutuel, la fin secondaire.

Le monde d'aujourd'hui inverse non seulement les fins primaires et secondaires du mariage mais les oppose. La procréation pour grand nombre de nos contemporains empêche le plein épanouissement des époux. Il est donc légitime, voire nécessaire disent-ils, d'user de la contraception sous toutes ses formes (pilule, stérilet, avortement).

Prenons garde également de ne pas considérer les deux finalités du mariage comme des finalités

indépendantes l'une de l'autre : la procréation d'un côté et le soutien mutuel de l'autre. L'amour mutuel des époux est le moyen nécessaire à l'éducation des enfants.

Quant à la fin primaire, elle n'est pas double : la procréation d'un côté et l'éducation de l'autre. Lorsque Dieu dit à Adam et Ève : « *Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre et soumettez-la* », cela ne signifie pas avoir tous les enfants possibles en envisageant seulement les ressources financières et la santé physique des parents. Nous devons aussi considérer les capacités psychologiques et nerveuses de chacun. *In medio stat virtus* : ni égoïsme, ni inconsideration.

En bon éducateur, les parents sont donc tenus de prendre soin de la bonne santé du corps et de l'esprit de leurs enfants mais surtout de veiller au salut de leurs âmes en les baptisant le plus tôt possible et en développant la grâce baptismale par l'enseignement

des principales vérités religieuses et de la morale chrétienne.

Plus grande sera la conformité des époux à la volonté de Dieu, plus grande sera leur perfection. Il est en effet hors de doute que l'essence même de la perfection c'est l'amour de Dieu et que plus on aime Dieu, plus on est parfait. Cette vérité est proclamée à toutes les pages de la Sainte Ecriture. Or de même que l'amour de Dieu est la forme la plus élevée et la plus parfaite de la vertu, une soumission parfaite à la volonté divine est l'expression la plus sublime et la plus pure, la fleur exquise de cet amour. L'amitié « *eadem velle, et eadem nolle, eadem firma amicitia est* » l'amitié n'est vraiment ferme et solide que lorsque l'on n'a d'autre volonté que celle de son ami : aimant ce qu'il aime et haïssant ce qu'il hait.

Le choix du conjoint

Extrait de l'encyclique *Casti Connubii* de Pie XI

La préparation nécessaire au mariage

Mais tout cela, Vénérables Frères, dépend en grande partie de la préparation convenable des époux au mariage, préparation éloignée et préparation prochaine. De fait, on ne peut nier que le solide fondement d'un mariage heureux et la ruine d'un mariage malheureux se préparent déjà dans les âmes des jeunes gens dès le temps de l'enfance et de la jeunesse. Car ceux qui, avant le mariage, se cherchaient égoïstement en toutes choses, qui s'abandonnaient à leurs convoitises, il est à craindre qu'ils ne restent, dans le mariage, pareils à ce qu'ils étaient avant le mariage ; qu'ils ne doivent aussi récolter ce qu'ils auront semé (88) : c'est-à-dire la tristesse au foyer domestique, les larmes, le mépris mutuel, les luttes, les mésintelligences, le mépris de la vie commune ou encore, ce qui est pire, qu'ils ne se retrouvent eux-mêmes avec leurs passions indomptées.

Que les fiancés s'engagent donc dans l'état conjugal bien disposés et bien préparés, afin de pouvoir s'entr'aider mutuellement à affronter ensemble les vicissitudes de la vie, et, bien plus encore, à se

procurer le salut éternel et à former en eux l'homme intérieur jusqu'à la perfection de maturité du Christ (89). Par là même aussi, ils se montreront plus aisément à l'égard de leurs enfants tels que Dieu veut que soient des parents : un père qui soit vraiment père, une mère qui soit vraiment mère, et dont le pieux amour et les soins assidus fassent retrouver à leurs enfants, dans la maison paternelle, même au sein de l'indigence et au milieu de cette vallée de larmes, quelque chose de pareil au paradis de délices où le Créateur du genre humain avait placé les premiers hommes. C'est ainsi, pareillement, qu'ils feront de leurs enfants des hommes parfaits et des chrétiens accomplis, qu'ils leur inspireront le véritable esprit catholique, et qu'ils leur communiqueront ce noble sentiment d'affection et d'amour pour la patrie qu'exigent la piété et la reconnaissance.

C'est pourquoi ceux qui songent à s'engager dans cette sainte union conjugale, et aussi ceux qui sont chargés de l'éducation de la jeunesse chrétienne, attacheront le plus grand prix à ces conseils, ils prépareront le bien, ils préviendront le mal, ils renouvelleront le souvenir des avis que Nous avons

donnés, dans Notre Encyclique sur l'éducation. « Il faut donc, dès l'âge le plus tendre, corriger les inclinations déréglées des enfants, développer celles qui sont bonnes. Par dessus tout, il importe d'imprégner leur intelligence des doctrines venues de Dieu, de fortifier leur cœur par le secours de la grâce divine, sans laquelle aucun d'eux ne pourra dominer ses mauvaises inclinations, et sans laquelle non plus on ne pourra espérer le résultat total et parfait de l'action éducatrice de l'Église que le Christ a précisément dotée de doctrines célestes et de sacrements divins pour en faire la Maîtresse très sûre des hommes. » (90)

Quant à la préparation prochaine d'un mariage heureux, le choix soigneux du futur conjoint y importe au plus haut point : c'est de ce choix, en effet, que dépend en grande partie le bonheur ou la disgrâce du mariage, chaque époux pouvant être un aide puissant, ou un grand péril et un grand obstacle, pour la pratique de la vie chrétienne dans le mariage. C'est, durant toute la vie qu'un mariage imprudent serait une source de chagrins : aussi les jeunes gens qui se destinent au mariage devront réfléchir mûrement avant de choisir la personne avec laquelle ils devront ensuite passer toute leur existence ; dans ces réflexions, il leur faut considérer en tout premier lieu Dieu et la vraie religion du Christ, puis

penser à leur avantage, à celui du conjoint, des enfants à venir, de la famille humaine, et de la société civile qui sortent de l'union conjugale comme de leur source. Qu'ils implorent avec ferveur le secours divin, pour que leur choix se fasse suivant la prudence chrétienne, non sous la pression aveugle et effrénée de la passion, ni par le seul désir de lucre ou quelque autre mobile moins noble, mais par un vrai et loyal amour, et par une sincère affection envers le futur époux, et pour chercher dans le mariage les fins pour lesquelles Dieu l'a institué. Qu'ils n'omettent pas, enfin, de solliciter, touchant ce choix, le conseil prudent des parents ; qu'ils tiennent grand compte de leur avis, afin de se prémunir, grâce à la sagesse et à l'expérience de ceux-ci, contre une erreur pernicieuse et de s'assurer plus abondante, au moment de s'engager dans le mariage, la bénédiction du quatrième commandement : « Honore ton père et ta mère (ce qui est le premier commandement accompagné d'une promesse), afin que tu sois heureux et que tu vives longtemps sur la terre. » (91)

88 - Ga VI, 9.

89 - Éph IV, 13.

90 - Encycl. *Divini illius Magistri*, 31 décembre 1929.

91 - Éph VI, 2-3 ; Ex XX, 12.

L'émancipation de la femme

Extrait de l'encyclique *Casti Connubii* de Pie XI

Les mêmes maîtres d'erreurs qui ternissent l'éclat de la fidélité et de la chasteté nuptiales n'hésitent pas à attaquer la fidèle et honnête subordination de la femme à son mari. Nombre d'entre eux poussent l'audace jusqu'à parler d'une indigne servitude d'un des deux époux à l'autre ; ils proclament que tous les droits sont égaux entre époux ; estimant ces droits violés par la « servitude » qu'on vient de dire, ils prêchent orgueilleusement une émancipation de la femme, déjà accomplie ou qui doit l'être. Ils décident que cette émancipation doit être triple, qu'elle doit se réaliser dans le gouvernement de la vie domestique, dans l'administration des ressources familiales, dans la faculté d'empêcher ou de détruire la vie de l'enfant, et ils l'appellent sociale, économique, physiologique : physiologique, car ils veulent que les femmes soient à leur gré affran-

chies des charges conjugales et maternelles de l'épouse (ce qui n'est pas émancipation, mais crime détestable, Nous l'avons suffisamment montré) ; économique ils entendent par là que la femme, même à l'insu de son mari, et contre sa volonté, puisse librement avoir ses affaires, les gérer, les administrer, sans se soucier autrement de ses enfants, de son mari et de toute sa famille ; sociale enfin : et par là ils enlèvent à la femme les soins domestiques, ceux des enfants et ceux de la famille, pour que, ceux-là négligés, elle puisse se livrer à son génie naturel, se consacrer aux affaires et occuper des charges, même les charges publiques.

Mais ce n'est pas là une vraie émancipation de la femme, et ce n'est pas là non plus cette digne liberté conforme à la raison, qui est due à la noble

tâche de la femme et de l'épouse chrétienne ; c'est bien plutôt une corruption de l'esprit de la femme et de la dignité maternelle, un bouleversement aussi de toute la famille, par où le mari est privé de sa femme, les enfants de leur mère, la maison et la famille tout entière d'une gardienne toujours vigilante. Bien plus, c'est au détriment de la femme elle-même que tourne cette fausse liberté et cette égalité non naturelle avec son mari ; car si la femme descend de ce siècle vraiment royal où elle a été élevée par l'Évangile dans l'intérieur des murs domestiques, elle sera bien vite réduite à l'ancienne servitude (sinon en apparence, du moins en réalité) et elle deviendra - ce qu'elle était chez les païens - un pur instrument de son mari.

Mais, quant à cette égalité des droits qui est si exaltée et que l'on réclame si vivement, il faut la reconnaître dans les choses qui sont propres à la personne et à la dignité humaines, qui accompagnent le pacte nuptial et qui sont impliquées par la vie conjugale ; en ces choses-là, chacun des deux époux jouit assurément des mêmes droits et il est tenu à la même obligation ; dans les autres choses, une certaine inégalité et une juste proportion sont nécessaires, celles qu'exigent le bien de la famille ou l'unité et la stabilité nécessaires d'une société domestique ordonnée. Si parfois, cependant, les conditions sociales et économiques de la femme mariée doivent se modifier en quelque manière, à cause du changement qui s'est introduit dans la forme et les usages des relations humaines, il appartient aux pou-

voirs publics d'adapter les droits civils de la femme aux nécessités et aux besoins de notre époque, en tenant compte de ce qu'exigent le tempérament différent du sexe féminin, l'honnêteté des mœurs, le bien commun de la famille, et pourvu que l'ordre essentiel de la société domestique soit sauvegardé : cet ordre a été institué par une autorité plus haute que l'autorité humaine, savoir par l'autorité et la sagesse divines, et ni les lois de l'État ni le bon plaisir des particuliers ne sauraient le modifier.

Mais les ennemis les plus récents de l'union conjugale vont plus loin encore : à l'amour véritable et solide, fondement du bonheur conjugal et de la douce intimité, ils substituent une certaine correspondance aveugle des caractères, et une certaine union des cœurs qu'ils appellent sympathie ; quand celle-ci prend fin ils enseignent que le lien se relâche, par lequel seul les cœurs sont unis et qu'il se dénoue tout à fait. Mais n'est-ce pas là, en toute vérité, édifier la maison sur le sable ? Dès que celle-ci sera exposée aux flots des adversités, dit Notre Seigneur, elle sera aussitôt ébranlée et elle croulera : « Et les vents ont soufflé, et ils se sont rués sur cette maison, et elle est tombée, et sa ruine, a été grande. » (61) Mais, au contraire, la maison qui aura été établie sur la pierre, savoir sur la charité entre les époux, et consolidée par l'union délibérée et constante des cœurs, ne sera ébranlée par aucune adversité, et, à plus forte raison, ne sera-t-elle pas renversée.

61 - Mt VII, 27.

Quelques idées de lecture !

* Pie XI, encyclique *Casti connubii*, 31 décembre 1930.

* La Sainte Bible, *livre de Tobie*.

* Abbé François DANTEC, *Fiançailles chrétiennes*, 1956.

* Abbé François DANTEC, *Foyers rayonnants*, (3 tomes), 1953.

* Abbé François DANTEC, *L'amour conjugal chrétien, mystère de charité*.

* Lisbeth Burger, *Mémoires d'une sage-femme*, Éditions Saint Rémi, 1932.

* R.P. Bryan HOUGHTON, *Le mariage de Judith*, DMM, 1984.

* R.P. PIAT, *Histoire d'une famille*, Office central de Lisieux, 1946.

* *Un père et une mère*, Éditions Controverses, 1993.

* *La vie du Général de Sonis* (Mgr Baunard, RP Bessières, Gérard Bedel, Emmanuel Courtial).

* Abbé Alain DELAGNEAU, *Conseils pour réussir une famille chrétienne aujourd'hui*, Marchons droit n° 124, 2008.

* R.P. Jean-Dominique, O.P., *Le père de famille*, Éditions du Saint Nom.

* R.P. Jean-Dominique, O.P., *La mère de famille ou d'Ève à Marie*, Éditions du Saint Nom.

UN INCONTOURNABLE

* R.P. BARBARA, *Catéchèse catholique du mariage*, Editions Forts dans la foi, Tours, 1981.

Les saints du Berry

Saint Probien 16 février

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.

— *Ce qu'on sait de plus certain sur saint Probien, que les Bréviaires précédents passaient complètement sous silence, c'est le récit de la découverte miraculeuse du corps de saint Ursin, qui eut lieu durant son épiscopat. Gégoire de Tours l'a racontée tout au long (De gloria confessorum, LXXX: De sancto Ursino, Biturigum episcopo. P. I., LXXI, col. 886-888). Aussi le Propre de 1917 emprunte-t-il les deux dernières leçons consacrées à saint Probien à cette source offrant toute garantie, de même qu'il utilisera de nouveau cette source pour les fêtes de saint Germain de Paris (28 mai, p. 85), saint Auguste (11 octobre, p. 146), Saint Ursin et Octave de saint Ursin (9 et 16 novembre, p. 174). Quant à la première leçon de saint Probien, elle s'appuie sur les actes des différents conciles auxquels le saint a assisté ; c'est même à ces actes qu'on doit recourir pour essayer de préciser un peu les dates de son épiscopat : s'il était déjà évêque en 552, puisque nous le trouvons présent au 11^e Concile de Paris, il ne l'était plus en 573, car cette année-là c'est son successeur, saint Félix, (cf. supra, 1^{er} janvier, p. xx) qui assiste au IV^e Concile de Paris. — Labbe, N. B. 28. — H. B. L. T., L. IV, ch. xxxv : Saint Probien. — H. B. R., I, 253. — E. B. M. L. 91-97.*

I — Probien, encore enfant, fut, dit-on, guéri d'une grave maladie par l'intercession de saint Hilaire ¹. Adulte, il entra dans le clergé et, une fois ordonné prêtre, il représenta Arcadius, évêque de Bourges, au IV^e Concile d'Orléans ². A la mort de Désiré ³, il fut élu évêque de Bourges; il prit part au 11^e Concile de Paris ⁴ et présida le III^e Concile tenu dans cette même ville ⁵. Plus tard saint Probien se rendit à Rome pour faire son pèlerinage au tombeau des Apôtres. Là, atteint par la fièvre et sentant sa fin prochaine, il convoqua tous ceux, amis et disciples, qui avaient été ses très chers compagnons de voyage : en leur présence il recommanda son Église de Bourges au Christ Seigneur, suprême pasteur des âmes. Ayant rendu l'esprit, il fut enterré à Rome, dans l'église de Saint Laurent-hors-les-Murs ⁶.

II. — Un miracle insigne illustra le pontificat de Probien, car c'est lui qui retrouva le tombeau de saint Ursin, dont les habitants de Bourges avaient oublié l'emplacement. Ursin apparut en effet en songe à Germain, évêque de Paris, alors présent à Bourges où il était venu visiter Probien, et à Auguste, abbé de Saint-Symphorien. Il leur révéla l'endroit où son corps avait été inhumé, sans honneurs, mélangé à beaucoup d'autres. La nuit suivante, saint Germain et saint Auguste cherchèrent ensemble ce tombeau ; l'ayant trouvé, ils firent part de cette découverte à Probien.

III. Ému par un miracle si éclatant, Probien ne pouvait pas mépriser l'avertissement divin. Il convoqua donc les abbés et les clercs, se rendit avec eux à l'endroit désigné, et fit retirer de leur tombe peu décente les vénérables reliques, qui triomphalement apparurent aux yeux de tous. Elles furent conduites solennellement en ville au milieu des hymnes et des cantiques et déposées près de l'autel de l'église de Saint-Symphorien, où messes et offices furent célébrés parmi la joie populaire. Cette translation, qui eut lieu l'an du Seigneur 558, fut accompagnée et suivie de nombreux miracles .

1. FORTUNAT (*Vita sancti Hilarii Pictaviensis*, II, 3. — P. L., LXXXVIII, col. 449) raconte en effet la guérison d'un enfant, nommé Probien, obtenue par l'intercession de saint Hilaire, évêque de Poitiers. Les parents de cet enfant s'appelaient Franco et Periculosa (nom qui indique une origine gallo-romaine). La tradition a vu dans cet enfant le futur archevêque de Bourges et elle rapporte qu'en souvenir de ce bienfait saint Probien envoyait chaque année de quoi entretenir une lampe au tombeau de saint Hilaire. — Catherinot prétend même que ce fut sous l'épiscopat de saint Probien qu'on construisit à Bourges une chapelle de Saint-Hilaire, dont l'emplacement est d'ailleurs incertain : est-ce celle de l'actuelle impasse Bouland (S. M. C., Bourges, 258-259), ou était-elle située près de la porte d'Auron (RENAUDET, Histoire manuscrite de l'Église de Bourges, I, 44) ?
2. Le IV^e Concile d'Orléans eut lieu en 541, sous la présidence de Léonce, archevêque de Bordeaux. Trente-huit évêques et douze représentants d'évêques y prirent part. Il porta trente-huit canons, relatifs à la célébration de la fête de Pâques, à l'annonce des fêtes le jour de l'Épiphanie, au Carême, au vin de la messe, etc... (Héfelé, II, 1164-1174) — Sur Arcadius, cf. infra, 15 mars : Fête des saints Archevêques de Bourges, p. 49.
3. Saint Désiré, cf. infra, 12 mai, p. 71.
4. Le 11^e Concile de Paris eut lieu vers 552. Six archevêques et vingt-et-un évêques y assistèrent : ils nommèrent Eusèbe, évêque de Paris, à la place de Saffaracus, qui venait d'être déposé (Héfelé, III, 168).
4. Le III^e Concile de Paris eut lieu entre 556 et 573, probablement en 557. Deux archevêques (Bourges et Rouen) et treize évêques y prirent part. Dix canons y furent portés, relatifs aux biens de l'Église, aux mariages, à l'élection des évêques, etc. (Héfelé, III, 171-174).
5. Ce passage, relatif au voyage et à la mort de saint Probien à Rome est emprunté au *Patr. Bitur.* de Labbe (N. B., p. 29) qui malheureusement n'indique pas sa référence.
6. Ce récit de la découverte du corps de saint Ursin est à compléter par ce que le Bréviaire dit ailleurs de saint Ursin, saint Germain et saint Auguste (voir dans l'introduction ci-dessus les références).

Communiqué de l'Association Saint André

Pour la défense de la religion catholique à Marzy (Nièvre)



Depuis 1963 M. l'abbé Fleury dessert la paroisse de Marzy près de Nevers selon le rite traditionnel de l'Église Catholique. Or une lettre de Mgr Deniau, évêque de Nevers vient de jeter le trouble dans les esprits. Ce dernier entend

mettre le Curé de Marzy à la retraite au nom de la limite d'âge. Cela alors que la pénurie de vocation frappe durement le diocèse de Nevers comme tout le reste de la chrétienté. On entend malgré tout se permettre de pousser vers la sortie des prêtres en pleine possession de leurs moyens... surtout lorsqu'ils sont restés fidèles aux pratiques et à l'enseignement bimillénaire de l'Église catholique...

Néanmoins Mgr Deniau concèderait l'usage de l'église à son ancien desservant et à ses fidèles, mais entendant lui retirer la charge de curé - c'est-à-dire de tout pouvoir sur la paroisse - et en lui imposant un bi-ritualisme à Marzy. L'église servirait parallèlement à la pratique du « rite ordinaire » dit de Paul VI.

Bien sûr la mise en place d'un tel système suscite les plus vives inquiétudes. Qui ne voit pas les désordres qui ne manqueraient pas de s'ensuivre ? Conscients des difficultés à venir et décidés de les prévenir, les paroissiens de Marzy se sont réunis en association pour assurer la pérennité de leur paroisse et soutenir leur curé.

Ils entendent ainsi défendre la foi catholique menacée.

Objet :

- Mettre en œuvre tous les moyens pour conserver et promouvoir la Foi Catholique, telle qu'elle nous a été transmise par la Tradition bimillénaire de l'Église Catholique, Apostolique et Romaine.

- Et plus particulièrement préserver l'église de Marzy d'éventuelles atteintes à la dignité



religieuse des lieux, telles que déprédations, vandalismes, profanations.

- Soutenir le prêtre, qui la dessert depuis 1963, et dans la mesure du possible, assurer son maintien.

- Garantir la pérennité de la paroisse traditionnelle constituée actuellement à Marzy, le maintien des offices traditionnels, en particulier la sainte messe et de l'administration des sacrements selon le rite tridentin.

- Pour cela mettre en œuvre tous les moyens nécessaires par la prière, l'information et les supports matériels et humains qui peuvent s'avérer utiles.

Vous pouvez également nous aider en écrivant à Mgr Deniau (4, Cloître Saint Cyr, 58000 Nevers). Nous ne donnons pas de consignes sur le contenu de la lettre. Que chacun y mette ce qu'il a sur le cœur ! Il nous serait d'une grande utilité qu'une multitude de lettres parviennent à l'évêché de Nevers pour lui faire connaître notre attachement à la Tradition Catholique.

L'association regroupe déjà plus d'une centaine d'adhérents et a vocation à grandir encore.
Si vous avez à cœur de défendre la foi catholique authentique,
Si vous souhaitez nous soutenir,

adhérez ou faites un don à
l'Association Saint-André
9, rue du Midi - 58180 MARZY
(Adhésion annuelle 10 €)

CARNET PAROISSIAL

Se sont promis en mariage par les fiançailles

- Louis-Cyr Durand et Charlotte Pouquet 20 décembre
- Matthieu Carrère et Agnès Allais 27 décembre
- Jean-Philippe Ugolini et Clémence Lemaître 10 janvier

N'oubliez pas dans vos prières le repos de l'âme de

- M. Georges CHARBY décédé le 17 octobre
(Père de Madame Creux)
- M. Jean BLOUIN décédé le 17 décembre
(Père de Madame Durand)
- M. Yves Morin décédé à l'âge de 76 ans le 27 décembre
(Frère de Madame Bonnet de Viller)

QUELQUES DATES

- **Lundi 2 février :**
Prise de soutane à Flavigny pour une quinzaine de séminaristes
- **Dimanche 8 février :**
Bénédictio des cierges et procession à 10h00 suivies de la messe.
- **Samedi 7 mars :**
Ordnation à l'ordre de Portier et Lecteur de Jean-Marie Mavel au séminaire d'Écône.

Magellys

Vêtements classiques pour toute la famille

Une enseigne de vêtement catholique qui propose des vêtements en conformité avec la morale. Habiller votre corps de façon digne et respectable est une nécessité salutaire et l'Église soucieuse des âmes au travers des corps nous rappelle bien évidemment ces bons principes.

« À force de tout voir, on finit par tout supporter, et à force de tout supporter on finit par tout admettre. »

Saint Augustin

Magellys • 20 rue de Dijon • 21320 Pouilly-en-Auxois

Tél : 03 80 90 61 53 • Télécopie : 03 80 90 62 15

Courriel : info@magellys.com • Site : www.magellys.com

CATÉCHISME À ARÇAY

Samedi 17 janvier *Samedi 31 janvier*
Samedi 14 mars *Samedi 28 mars*
Samedi 14 février

16h00 Cours • 17h45 Messe

Calendrier Liturgique

JANVIER

Dimanche 11 Solennité de l'Épiphanie.
Mardi 13 Commémoration du baptême de Notre Seigneur.
Dimanche 18 2^{ème} dimanche après l'Épiphanie.
Dimanche 25 3^{ème} dimanche après l'Épiphanie.

FEVRIER

Dimanche 01 4^{ème} dimanche après l'Épiphanie.
Lundi 02 Présentation de Jésus et Purification de la Sainte Vierge.
Vendredi 06 Saint Tite. *1^{er} vendredi du mois.*
Samedi 07 Saint Romuald. *1^{er} samedi du mois.*
Dimanche 08 Dimanche de la Septuagésime.
Dimanche 15 Dimanche de la Sexagésime.
Dimanche 22 Dimanche de la Quinquagésime.
Mardi 24 Saint Mathias, apôtre.
Mercredi 25 Mercredi des Cendres.
Jeûne et abstinence.

MARS

Dimanche 01 1^{er} dimanche de Carême.
Mercredi 04 Des Quatre-Temps.
Vendredi 06 Des Quatre-Temps.
Samedi 07 Des Quatre-Temps.
Mémoire de saint Thomas d'Acquin.
Dimanche 08 2^{ème} dimanche de Carême.
Dimanche 15 3^{ème} dimanche de Carême.
Jeudi 19 St Joseph, époux de la T. Ste Vierge et Patron de l'Église universelle.
Dimanche 22 4^{ème} dimanche de Carême.
Mercredi 25 Annonciation de la Très Ste Vierge.
Anniversaire du rappel à Dieu de Monseigneur LEFEBVRE le Lundi Saint 25 mars 1991.
Dimanche 29 1^{er} dimanche de la Passion.

PAROISSE DÉSSERVIE PAR L'ABBÉ JEAN-MARIE SALAÜN

Ecole Saint-Michel - 5 rue du Château - 36250 NIHERNE

02 54 29 84 38 ou 06 62 20 95 41